



Une feuille de route pour les aires protégées d'Afrique : agir maintenant !

L'Afrique est un continent riche d'une diversité biologique unique et irremplaçable. Elle dispose de nombreuses aires protégées dont la vocation est de préserver cette richesse, aujourd'hui et pour l'avenir.

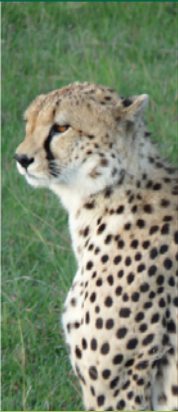
Y parviennent-elles ?

Où, certainement, de place en place, dans certains pays, selon les contextes, les acteurs, l'histoire, les partenariats... Il y a des succès, il y a des initiatives encourageantes, il y a de l'espoir.

Non, définitivement non si on regarde plus globalement les résultats récents de nombreuses analyses et encore plus si on mesure les défis qui nous attendent, au premier rang desquels un accroissement important de la population humaine et une réduction de l'espace disponible pour conserver la biodiversité et ses habitats.

Que faut-il faire ?

Poursuivre et renforcer les programmes, les projets de conservation, de toutes tailles, de toutes formes, la recherche, les études... ? Absolument. C'est un travail de longue haleine qui a produit et produira encore des résultats utiles et nécessaires. Il faut continuer à travailler sur « ce qu'on doit faire » pour mieux gérer les aires protégées car nous avons besoin d'outils plus performants, de méthodes plus efficaces, de résultats mieux compris, mieux évalués et mieux partagés.



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°58
Novembre 2012

Dans le cadre du projet BIOPAMA (biodiversité et gestion des aires protégées), l'UICN – Papaco recherche 2 consultants

1 - un (ou des) consultant(s) pour effectuer une **évaluation régionale des besoins et de la disponibilité en données sur la biodiversité** qui sont utiles et pertinentes pour les prises de décision de gestion dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi qu'une analyse des structures produisant ces données.

Les TDRs sont téléchargeable sur www.papaco.org. Les propositions techniques et financières devront être envoyées, au plus tard le **20 novembre 2012**, à l'adresse suivante : beatrice.chataigner@iucn.org.

2 - un (ou des) consultant(s) pour effectuer une **évaluation régionale des besoins et des offres de formations déjà disponibles pour les professionnels des aires protégées d'Afrique de l'Ouest et du Centre.**

Les TDRs sont téléchargeable sur www.papaco.org. Les propositions techniques et financières devront être envoyées, au plus tard le **20 novembre 2012**, à l'adresse suivante : beatrice.chataigner@iucn.org.



Développement d'une offre de formation à distance sur la gestion des aires protégées en Afrique... quelques pistes...

(directions 4, 5 et 6 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique)

Dans le cadre de la préparation d'une possible formation à distance des gestionnaires et partenaires de la conservation en Afrique, le Papaco a réalisé récemment une étude sur la faisabilité d'un e-learning dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest. Cette offre de formation viendra compléter les offres existantes (Diplôme d'Université et Master avec l'Université Senghor d'Alexandrie) et permettrait d'augmenter significativement le nombre d'étudiants formés. Ci-après quelques éléments clefs issus de ce travail. Le document complet est en ligne sur www.papaco.org, rubrique « outils utiles » (page « études »).

Compétences en gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest¹ (limite géographique de l'étude), les espaces théoriquement protégés sont le plus souvent en situation difficile voire de sursis et ceux qui disposent de moyens humains et financiers suffisants sont le plus souvent soutenus temporairement par un programme international de conservation ou un projet de développement.

S'il existe des succès, dans des contextes bien particuliers, force est de constater le nombre important

1. Région couverte : Bénin, Burkina-Faso, Cap-vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. 286 millions d'habitants (2007).

des échecs, dus principalement à des causes relativement bien identifiées : droits fonciers reniés et/ou non sécurisés, circuits décisionnels arbitraires, braconnage de subsistance, commerce de viande de brousse, d'ivoire etc., pression démographique, surpâturage du bétail (transhumant entre autres), incursion ou refuge en cas de conflit, extension du secteur des industries extractives, absence d'implication financière durable... et manque de personnel qualifié, dû en grande partie à une offre de formation initiale et continue inadaptée et insuffisante.

En parallèle à une réaffirmation de la fonction régaliennne des missions des personnels techniques sur le terrain, la prise de conscience du fait que la gestion peut grandement bénéficier de l'adhésion et le soutien des communautés locales est de plus en plus répandue, à tous les niveaux de prise de décisions. Cette conception de la conservation progressivement supplante la surveillance et la lutte anti-braconnage longtemps considérées comme seules priorités dans le contexte régional (et toujours fondamentales dans la plupart des cas).

Des besoins variés...

Les différentes catégories de gestion des aires protégées exigent différents axes et niveaux de compétences à mobiliser. Il n'existe donc pas « un bon gestionnaire type », mais une multitude de compétences à associer selon la catégorie et les enjeux de conservation du territoire envisagé. Les besoins en matière d'amélioration de la gestion sont aussi très différents d'un pays à un autre, d'une aire protégée à une autre. De ce point de vue, on constate de très grandes disparités entre les pays, avec généralement une plus grande faiblesse dans les pays francophones d'Afrique.

Les compétences mobilisables dépendent nécessairement du niveau des moyens disponibles pour cela : en général, on recherche des généralistes pour couvrir l'ensemble des champs de gestion, avant de s'orienter vers la spécialisation si les moyens le permettent. Or on constate qu'au contraire de ce schéma, la plupart des agences de conservation sont administrées par des spécialistes (des environnementalistes, des scientifiques, des biologistes) auxquels il manque finalement les compétences de base pour une gestion pragmatique de l'ensemble des situations problématiques rencontrées chaque jour. L'accent a longtemps été mis sur le renforcement des capacités des gestionnaires pour les activités courantes de la gestion, mais il apparaît essentiel désormais de les former à être de véritables aménageurs du territoire

par une formation continue, adaptée, pratique et rattachée aux enjeux du terrain.

Les besoins de compétences enfin se résument encore trop souvent aux aspects techniques. Il manque une vision d'ensemble, ciblant les décideurs (et les acteurs politiques au premier chef) par des actions de lobbying et de renforcement de leur rôle de leadership dans le domaine environnemental.

[Extrait de la synthèse de la rencontre de Weotenga sur le renforcement de la conservation des aires protégées d'Afrique. Janvier 2012 – La Feuille de Route pour les aires protégées d'Afrique en est issue.]

L'inadéquation entre les besoins en compétences et l'offre de formation en Afrique de l'Ouest

L'écart entre les offres de formations initiale et continue et les compétences recherchées a été souligné par de nombreuses études². Réalisées ces dernières années dans le contexte africain, ces études ont contribué à mieux cerner les besoins, recenser les actions en cours ou en prévision, identifier les moyens humains, décrire les métiers et les compétences, définir une stratégie débouchant sur un programme prévisionnel d'actions en matière de formation.

D'autres réflexions sur l'identification des compétences à mobiliser par les professionnels impliqués dans la conservation de la biodiversité sont en cours dans de nombreux pays³. L'idée de développer un cadre de référence à l'échelle internationale des compétences «standards» est reprise de façon régulière par la Commission mondiale de l'UICN sur les aires protégées CMAP/WCPA. Cet outil servirait à harmoniser les cursus des formations initiale et continue dans le champ de la conservation de la biodiversité, en intégrant des dimensions sociales, scientifiques, techniques, juridiques, économiques et administratives aux champs traditionnellement visés.

A l'unanimité, ces études ont mis en évidence une offre non structurée face à un besoin exprimé par des potentiels bénéficiaires dont les profils sont très différents. Le besoin de renforcement des compétences est fortement ressenti à la fois pour porter les activités de conception et de pilotage des politiques et stratégies dans les structures centrales mais aussi au niveau opérationnel pour coordonner et exécuter les activités de terrain. Il est intéressant de noter que l'offre de formation pertinente est souvent liée à des programmes

² Voir liste bibliographique du rapport en ligne et précédentes études du Papaco pour la mise en place d'un Master et d'un Diplôme d'Université en gestion des AP

³ Exemple en France : www.metiers.de.la.biodiversite

ou projets. Initiée, financée et motivée par des partenaires de coopération bilatérale ou multilatérale (notamment UICN, WWF, CBD, The Nature Conservancy, Wildlife Conservation Society, UNESCO, UNEP, GTZ, Banque Mondiale etc.), cette offre ne présente cependant pas de garantie de pérennité en l'absence d'appropriation locale.



Formation de DU-GAP en présentiel à Ouagadougou (IUCN-Papaco)

L'étude résumée ici a entre autres permis d'effectuer une compilation des organismes, universités et centres de formation d'Afrique francophone offrant des enseignements liés à la gestion des espaces protégés. Il ressort de cette compilation, en bref, que la majorité des thématiques offertes par les institutions de formation existantes en Afrique de l'Ouest sont plus orientées vers la connaissance du vivant en comparaison avec celles des autres continents qui proposent plus d'enseignements liés à la gestion intégrée de la biodiversité.

Selon l'estimation de cette étude également, environ 2000 personnes (professionnels et étudiants) possédant des profils divers, sont potentiellement concernées chaque année par le renforcement de compétences dans le domaine de la gestion de la nature (formations courtes ou longues), si l'on tient compte des 27 pays d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest. Il existe donc un vivier très important de bénéficiaires potentiels...

L'intégration pédagogique des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les enseignements liés à la gestion des aires protégées

Afin de contribuer à améliorer la qualité du système de formation, l'utilisation des TIC en association avec les méthodes traditionnelles, représente une piste crédible pour résoudre certaines difficultés et contraintes communes à l'ensemble des pays de la sous-région telles que :

- ✓ L'insuffisance des voies de communication conjuguée à la faiblesse des revenus.
- ✓ La saturation des maigres capacités d'accueil et d'encadrement.
- ✓ Le manque d'efficacité de la planification stratégique de l'enseignement.
- ✓ Le faible nombre d'enseignants et l'absence de recyclage et de perfectionnement.
- ✓ La déliquescence des fonds documentaires.

L'intégration des TIC dans le système d'éducation en Afrique est mentionnée par de nombreux acteurs comme pouvant favoriser un apprentissage mobile et accessible pour atteindre plus rapidement les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'augmentation d'abonnements téléphoniques mobiles et de tablettes électroniques, mais aussi l'amélioration de l'accès à internet par une population de plus en plus aguerrie aux TIC, laissent espérer pour ces « natifs du numérique », une mise à disposition plus équitable des contenus d'enseignement.

D'une manière générale, l'intégration des TIC dans le processus d'apprentissage contribue à améliorer l'efficacité pédagogique du dispositif de formation (en présentiel ou à distance) en améliorant, entre autres, le mode d'apprentissage par un accès plus large aux ressources éducatives.

Cependant il ne faut pas négliger les inégalités régionales face aux obstacles rencontrés sur le terrain que sont principalement :

- ✓ l'absence d'alimentation fiable en énergie (coupures de courant plus ou moins occasionnelles) ;
- ✓ une difficulté d'accès à internet à haut débit (limitation des bandes passantes)
- ✓ un prix abordable.

E-learning : quel avenir ?

Un article paru dans Jeune Afrique (édition du 4 mai 2012) rend compte de l'évolution de la formation à distance en Afrique grâce à des institutions comme l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), l'Université virtuelle africaine ou l'Université virtuelle de Tunis. L'AUF, qui supervise une quarantaine de formations à distance, voit les effectifs exploser d'année en année sur le continent (12 000 candidatures en 2011) dont la part émanant d'Afrique subsaharienne s'élève à 82,5%. Plus d'info sur :

http://www.jeuneafrique.com/Articleimp_JA2674p140.xml

De même, les projections reprises dans le rapport intitulé « Le marché mondial de produits et de services de e-learning sur mesure : 2010-2015 », Ambient

Insight (2011) prévoient que le e-learning va connaître en Afrique un taux de croissance de 16% par an, en référence à l'augmentation rapide de l'usage de la téléphonie mobile.

Baptisé Africa Coat to Europe (ACR), le nouveau câble sous-marin installé par France Télécom devrait aussi faciliter l'accès à Internet haut débit dans une vingtaine de pays de l'Afrique de l'Ouest.

Il faut cependant bien garder en mémoire que :

→ Le renforcement des compétences doit être adapté à une réalité de terrain qui reste préoccupante. Et il faut tenir compte du fait qu'il existe une grande diversité de profils et un grand nombre des bénéficiaires potentiels. Par conséquent, la demande de formation adaptée aux réalités de terrain est en augmentation mais l'offre est aujourd'hui sous-dimensionnée et dépassée.

→ L'intégration des TIC dans les contenus d'enseignement doit être envisagée pour améliorer l'efficacité pédagogique, mais un regroupement collectif en présentiel est incontournable de par la nature de la formation visée (gestion des aires protégées) qui exige une période d'apprentissage sur le terrain.

Pistes à suivre...

Il est important de réaliser, à ce stade, que la mise en place d'une formation à distance est une démarche innovante mais que **la prise de risque est réelle**. Technologiquement parlant, le risque réside dans une déficience des environnements informatiques et techniques. Pédagogiquement parlant, le risque d'un faible engagement des différents acteurs dans l'intégration des TIC semble être encore plus important.

En effet, composante capitale du dispositif global, l'accompagnement est un service et sa qualité doit être à considérer au même titre que la qualité de conception des modules mis en ligne et la qualité des fonctionnalités de la plateforme technique. **La qualité de l'encadrement humain d'un dispositif de formation à distance est aussi importante que la qualité du dispositif technique**. Dans le domaine de la gestion des aires protégées et des thématiques liées, il n'est pas évident de pouvoir aisément mobiliser ce type d'encadrement pour du e-learning actuellement.

La mise en place d'un dispositif de formation à distance de qualité nécessite aussi de recueillir **la volonté des acteurs institutionnels et pédagogiques**, car sans cette volonté d'innover, le risque d'échouer est quasi

certain.

Un autre gage de succès est de proposer systématiquement une **assistance** pour accompagner les enseignants dans le processus de production de contenus numériques et les apprenants dans le processus d'apprentissage et de soutien à la motivation.

Dès le début, **un chef de projet** devra être identifié pour gérer le développement, le suivi et l'évaluation du projet de e-learning sur la gestion des AP. Il lui sera demandé de :

- ✓ Constituer une équipe projet (pédagogique et technique) sur laquelle il pourra s'appuyer ;
- ✓ Construire un planning de déploiement du projet sur une année au minimum ;
- ✓ Concevoir un tableau de bord pour suivre le projet étape par étape ;
- ✓ Proposer un plan de communication pour promouvoir le projet auprès des équipes et des apprenants.

L'établissement d'alliances et de partenariats est aussi un **prérequis indispensable** pour :

- Avoir le soutien permanent et actif des partenaires pour s'engager activement à l'intégration pédagogique des TIC dans les cursus de formations existants ;
- Réunir des conditions minimales au plan infrastructurel et matériel.

Un espace numérique (hébergement des données, plateformes de diffusion et d'accès) devra être dédié au projet pour rendre le dispositif opérationnel. Les candidats sélectionnés doivent avoir à leur disposition les moyens techniques et humains nécessaires à la maintenance technique et au suivi des enseignements. Ils doivent pouvoir se connecter de façon régulière à Internet à domicile ou dans un des Centres d'accès à l'information déployés par l'AUF au sein des campus numériques (CN). L'étude préconise de prévoir un dispositif de formation à distance pouvant fonctionner **avec et hors connexion** à Internet pour éviter que les apprenants se voient pénalisés par des possibles problèmes de connexion. Elle suggère aussi d'**utiliser les normes techniques SCORM** qui permettent aux systèmes d'apprentissage en ligne de trouver, importer, partager, réutiliser et exporter les contenus d'apprentissage, de manière normalisée.

Si nous souhaitons modifier les modes d'enseignement, il faut former les enseignants ! C'est là une recommandation clef de l'étude.

L'idée de proposer en amont, **un parcours de**

formation-action pour « recruter » et former les enseignant-auteurs qui seront mobilisés paraît un préalable indispensable et nécessaire pour s'assurer de la qualité de la production pédagogique. La formation a pour objectif d'apprendre aux enseignants à produire des ressources pédagogiques numériques adaptées à leur enseignement.

L'arrivée de **jeunes enseignants plus enclins à l'usage des nouvelles technologies** représente une opportunité à saisir si elle se présente.

Quelques atouts et obstacles identifiés

Principaux obstacles à lever	Principaux atouts sur lequel s'appuyer
Pénurie de formateurs ayant une expertise sur les problématiques locales de la gestion des aires protégées et difficulté de les identifier.	Partenaires institutionnels et techniques identifiés (manque les acteurs pédagogiques)
Une fois identifiés, convaincre les intervenants de l'intérêt à se former à l'intégration et l'utilisation des TIC dans leur enseignement	Opportunité d'améliorer la qualité pédagogique d'une intervention et de se constituer une banque de contenus numériques facilement utilisable pour un plus grand nombre de personnes à former.
Obtenir un engagement durable des enseignants identifiés	Profiter des volontés politiques pour le développement de stratégies nationales d'e-learning afin d'envisager à court terme (5 prochaines années) un accès plus fiable à plus de ressources pédagogiques numériques.
Stagiaires peu convaincus de la nécessité d'un changement de modalité.	

Conclusion

Cette étude de faisabilité d'une formation à distance pour les gestionnaires d'aires protégées se trouve justifiée par l'accès limité à des formations adaptées au contexte africain. En tenant compte les réflexions toujours en cours, **il apparaît cependant qu'un projet de développement d'un cursus de formation délivré 100% à distance n'est pas souhaitable, ni faisable à court terme car comportant trop de risques d'échec** et ne présentant pas de valeur ajoutée réelle.

Le choix d'une **solution mixte**, en présentiel et à distance, possède par contre l'avantage de tester et de

mesurer le degré d'appropriation à la fois des enseignants mais aussi des apprenants face à un changement de modalité d'apprentissage.

Pour mettre en œuvre un tel changement, il serait judicieux de commencer par produire et intégrer dans les modules déjà dispensés, des unités d'enseignement construites sous la forme de contenus de type prérequis. En effet, le caractère pluridisciplinaire des formations à la gestion des aires protégées et l'hétérogénéité du public - issu de filières scientifiques à qui il manque des bases en sciences sociales, ou réciproquement – font apparaître l'importance des prérequis dans la sélection des candidats.

Le financement d'une telle initiative exige de procéder **étape par étape**. Une fois le processus de production amorcé, la mise à disposition d'un patrimoine suffisant de contenus numériques, adapté au contexte régional, permettra de développer davantage la modalité de formation à distance.

Dans l'état actuel des choses, **la prochaine l'étape devrait porter sur la rédaction des termes de références d'un chargé de projet** (ou référent pédagogique) devant être capable de piloter avec les enseignants volontaires et concernés, le développement de contenus pédagogiques pouvant être mis en ligne dans le cadre des formations existantes, déjà proposées par exemple par l'UICN-PAPACO.

Par une transition en douceur, cette initiative participera à l'effort de création d'un réseau numérique d'acteurs africains engagés dans le renforcement de compétences liées à la protection de la biodiversité.

Le document complet est disponible à l'adresse suivante : www.papaco.org

60

C'est le **nombre d'étudiants** actuellement en cours de formation à la gestion des AP (GAP) par l'**UICN-Papaco**, en collaboration avec l'**Université Senghor d'Alexandrie** et autres partenaires... car la formation résidentielle, ça compte aussi ! Ainsi :

15 étudiants (5 pays représentés) sont en formation de DU-GAP au parc national de la Lopé au Gabon (CEDAMM) en partenariat avec WCS jusqu'au 14 décembre 2012

19 étudiants (7 pays représentés) sont en formation de DU-GAP à Ouagadougou au Burkina Faso jusqu'au 8 décembre 2012

26 étudiants (10 pays représentés) sont en formation de Master GAP à Alexandrie, en Egypte, jusqu'en mi 2013.

E-learning : appel à contribution

■ Aux experts formateurs intéressés par le développement de contenus numériques sur des thématiques liées à la gestion des aires protégées en Afrique... ■

Dans ce n°58, l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de E-learning est présentée et afin d'estimer l'intérêt suscité auprès des formateurs de la sous-région pour participer à un tel projet, nous vous proposons d'envoyer vos contributions pour que nous incorporions vos coordonnées dans notre base de données de formateurs potentiels !

Le format des contributions à nous faire parvenir par mail à beatrice.chataigner@iucn.org comprend :

- ✓ Le CV du formateur
 - ✓ Les thème et objectifs du cours (1 page)
- (Merci de préciser si ce cours est déjà disponible en ligne)



Bon à savoir !

Charlotte Karibuhoye (vice-présidente de la CMAP pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre) attire notre attention sur les lignes directrices pour l'application des catégories d'aires protégées de l'UICN (<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016-Fr.pdf>) et nous signale la parution de nouvelles directives pour l'application de ces catégories aux aires marines protégées :

http://cmsdata.iucn.org/downloads/iucn_categoriesamp_fr_1.pdf



Formation continue : le CEDAMM...

...se former en Afrique Centrale avec WCS

La formation – une mission de WCS

Si l'exceptionnel patrimoine naturel de l'Afrique Centrale relève des biens communs de l'humanité, la gestion de ce patrimoine revient aux pays de la région

et notamment à leurs techniciens de tous niveaux. Dans une région en développement, les compétences de ces techniciens doivent donc rapidement être renforcées pour pouvoir s'aligner sur les meilleurs standards mondiaux.

Depuis des décennies, WCS a développé des connaissances théoriques et pratiques des écosystèmes (biodiversité, structure, dynamique et fonctionnement) et des outils à même d'en assurer la pérennité. En tant que partenaire technique des gouvernements d'Afrique Centrale sur les questions forêts/environnement depuis plus de 20 ans, WCS contribue au renforcement des compétences dans la sous-région, par la transmission et le développement de ces connaissances et outils.

En appuyant la construction et le développement des compétences des professionnels de l'environnement, le CEDAMM souhaite répondre de manière efficace aux enjeux de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles.

Une offre de formation centrée sur les besoins du secteur forêt/

Le développement durable vise à concilier activité économique, développement social et conservation de l'environnement. C'est cette triple approche, adoptée par WCS, qui guide le choix des thématiques de l'offre de formation. Liés aux évolutions du secteur de l'environnement et de la conservation et fondés sur le suivi continu des besoins des acteurs de terrain, les thèmes de formation sélectionnés par WCS sont traduits en modules qui s'efforcent de prendre en compte les individus, les groupes et les organisations (voir le catalogue de formation).

Equipe et ingénierie pédagogique

L'équipe de formations est constituée de spécialistes ayant développé leur expérience au sein de WCS. Tous les formateurs sont experts dans les domaines de compétences qu'ils enseignent et engagés dans la conception d'approches pédagogiques innovantes, adaptées aux thèmes et aux publics.

L'ingénierie pédagogique est fondée sur quatre principes issus de l'approche par compétences : 1) écouter et identifier les demandes des formés pour rendre la formation pratique, contextualisée, utile et utilisable dans l'environnement professionnel, 2) travailler en partenariat étroit avec les milieu professionnels et les communautés locales, 3) agréger savoirs et savoir-faire en confrontant les situations et vécus professionnels à des processus innovants et des connaissances nouvelles, et 4) mettre en place une évaluation formative pour chaque module permettant

aux apprenants de se situer dans l'évolution de leurs compétences et de se projeter dans leurs futures actions.

Cette année en outre, en partenariat avec l'UICN – Papaco, une formation de 7 semaines sur la gestion des aires protégées a été mise en place permettant la délivrance d'un Diplôme d'Université (DU) avec l'Université Senghor d'Alexandrie.

Le CEDAMM : présentation du lieu

Le Complexe Educatif Docteur Alphonse Mackanga Missandzou est situé dans le parc National de la Lopé. Situé dans un Parc National et à proximité de villages et de concessions forestières, le CEDAMM offre des conditions d'apprentissage idéales. Les formations y sont aisément ancrées au cœur des problématiques de terrain par des mises en situation professionnelle et des travaux pratiques.

Le CEDAMM offre une capacité d'accueil de 16 places. Les stagiaires sont hébergés en pension complète sur le site même du centre de formation.

Différents outils et supports pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires : ouvrages, appareils de navigation, vidéoprojecteur, salle informatique, accès internet, etc.

Procédure d'inscription

Renseignements et inscription auprès d'Elise Mazeyrac-Audigier

Email : EliseMazeyracWCS@gmail.com

Le catalogue et les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur le site web de WCS Gabon : <http://wcs-gabon.org/>

Conservation communautaire des bonobos de Bolobo (RDC)... histoire d'une cohabitation qui marche.

(direction 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique)



En 2001, une ONG congolaise, Mbou-Mon-Tour (MMT), surprend le monde scientifique par l'annonce de la présence de bonobos dans le Territoire de

Bolobo, une région située à plus ou moins 300 km au nord de Kinshasa.

Malgré les demandes de MMT auprès de la communauté internationale afin que des inventaires soient menés en vue de confirmer scientifiquement l'existence de cette population (et pour obtenir un soutien en vue de protéger l'espèce en partenariat avec les communautés locales), la présence de bonobos (*Pan paniscus*, classée en danger selon la liste rouge des espèces de l'UICN) ne fut confirmée officiellement par le WWF qu'en 2005. Les inventaires menés à cette date sont d'autant plus intéressants qu'ils révèlent que la région héberge la plus grande densité des bonobos connue jusqu'alors, soit 2,2 individus au km².

Alors qu'on les croyait définitivement éteints dans la zone, ces bonobos à l'écologie particulière (ceux-ci vivant à la fois dans les blocs forestiers et dans un habitat de mosaïque forêt-savane) ont survécu en partie grâce aux tabous traditionnels et aux interdits alimentaires de l'ethnie locale majoritaire, les Batéké, qui interdisent la chasse et la consommation de la viande de cette espèce. En effet, le bonobo est considéré par les Batéké comme un être humain s'étant réfugié dans la forêt après n'avoir pas honoré sa dette, pour échapper ainsi à une ancienne loi coutumière voulant qu'un débiteur insolvable devienne l'esclave de son créancier.



Composé à la fois d'universitaires et de villageois vivant dans le territoire de Bolobo, MMT agit pour la conservation de l'environnement et le développement local. Avec l'implication des chefs coutumiers, l'ONG mène depuis 2001 une sensibilisation pour la protection de ces grands singes basée sur les coutumes locales et a développé des actions en vue de renforcer les coutumes locales et de limiter l'érosion de l'interdit associé aux bonobos.

A la suite des campagnes de sensibilisation menées par MMT avec le soutien de ses partenaires (WWF, Vallée des Singes, Conservatoire pour la Protection des Primates, Projet de Conservation des Grands Singes (PCGS), Paniscus, Up To Save, Fondation Nature & Découvertes, EAZA), les populations locales des villages Nkala, Mpelu, Nko, Embinima, Bodzuna, Makaa et Mbee-Nkuru ont accepté en 2003 de consacrer une partie de leur forêt (plus ou moins 18.000 ha) à la conservation des bonobos. Il existe aujourd'hui six sites de conservation

communautaire des bonobos choisis par les autorités coutumières locales en accord avec la population.

Le premier site à avoir été aménagé abrite également la ferme pilote de l'ONG et dispose actuellement de deux maisons permettant d'héberger une dizaine de personnes. Ce site et ceux de Mpelu et Embinima accueillent régulièrement des chercheurs et étudiants venus de plusieurs pays (RDC, France, Belgique, Etats-Unis, Allemagne...), qui mènent des recherches sur les bonobos suivis et habitués quotidiennement par les pisteurs. Dans la ferme, MMT dispose d'un champ de multiplication des boutures améliorées de manioc et élève les bovins, les petits ruminants et la volaille afin d'appuyer le développement d'activités alternatives.

Ce projet de conservation de MMT emploie actuellement une soixantaine de personnes, la majorité d'entre elles impliquées sur le suivi des bonobos.

Les sites alloués par les communautés à la conservation des bonobos sont toujours accessibles aux humains mais seules sont autorisées les activités de prélèvement de chenilles et de champignons ainsi que la pêche traditionnelle. La chasse, pouvant effrayer les bonobos, et la culture de champs y sont désormais interdites.

Outre l'impact de cette action sur les populations de bonobos, la baisse de l'intensité de la chasse dans la zone a permis de voir réapparaître certaines espèces de petits singes que l'on croyait éteintes depuis des décennies (*red colobus*, *black mangabeys* et *angolensis*), notamment dans les forêts de Mbal-a-Kari et Lefiri.



Malgré cette dynamique de conservation intéressante, le territoire de Bolobo fait face à l'heure actuelle à de sérieuses menaces compromettant l'intégrité de l'écosystème et l'impact des actions menées en faveur de la protection des bonobos.

Ainsi, en plus de la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis et de l'exploitation des ressources forestières pour produire du charbon de bois, la menace la plus sérieuse provient actuellement de l'exploitation forestière industrielle menée dans la zone en raison de son intéressante situation géographique.

Certains exploitants industriels étrangers se servent ainsi des permis de coupe artisanale normalement réservés aux personnes physiques congolaises pour se livrer à une exploitation anarchique des essences forestières, au mépris de la loi congolaise sur l'allocation des permis forestiers et avec la complicité de certains représentants des autorités⁴.

Malgré ces menaces, l'objectif fixé dans un futur proche est de développer des activités permettant d'accueillir les premiers écotouristes sur ce site qui constitue une bonne opportunité d'observer des bonobos en milieu naturel, la zone étant située à une heure de Kinshasa à peine par petit porteur.

De nouveaux projets de développement devraient également voir le jour rapidement afin de continuer à proposer des activités alternatives concrètes aux communautés impliquées dans cette dynamique de conservation, et ainsi de continuer à réduire progressivement les activités menées en forêt (chasse, culture des champs) et par conséquent les pressions exercées sur l'habitat des bonobos. C'est dans cette perspective que MMT envisage actuellement de développer l'agroforesterie en partenariat avec 22 villages.

Par ailleurs, MMT avait sollicité pour le compte des communautés locales la création d'une réserve communautaire des bonobos de 84.735 ha auprès des autorités compétentes en juin 2010. A la suite de cette requête, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) avait chargé le WWF de lui fournir notamment toutes les données relatives à l'inventaire des ressources biologiques et au zonage participatif des six terroirs villageois impliqués dans la démarche.

⁴ Voir Rapport **GREENPEACE**, 2012 sur la question de l'allocation des concessions d'exploitation forestière en RDC <http://www.greenpeace.org/africa/fr/Presse/Publications/Detournement-du-moratoire-sur-l'allocation-de-nouvelle-concessions-d'exploitation-forestiere-en-Republique-Democratique-du-Congo/>



Devant la difficulté liée au défaut d'existence légale de la notion de la « réserve communautaire » en RDC, MMT envisage désormais de créer une « forêt communautaire », en

se fondant sur l'article 22 du code forestier congolais qui accorde la possibilité aux communautés locales de gérer elles-mêmes des forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume.

Cette forêt sera destinée à la conservation des bonobos, et plus globalement de l'environnement, et l'obtention de ce statut constituerait une innovation importante dans le contexte de la RDC où aucune forêt communautaire n'a pour l'heure été créée.

De plus, et c'est une nouvelle toute fraîche, l'ONG recevra dans les semaines à venir un appui de la part du Programme de Petites Initiatives (PPI) financé par le Fonds français pour l'Environnement Mondial (FFEM) pour mener ses activités notamment sur les questions de suivi et d'habitué des bonobos, de développement d'activités alternatives génératrices de revenus et de création de la réserve communautaire.

Pour en savoir plus sur MMT et ses activités :

Jean-Christophe BOKIKA NGAWOLO

Président du Comité Exécutif de MMT

ongmboumontour@yahoo.fr

www.mboumontour.org

(+243) 998337314-810340845

PPI : appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre de l'appui aux ONG locales impliquées dans le Programme de Petites Initiatives (PPI.3) du FFEM, l'UICN - Papaco recherche un **consultant en énergies renouvelables**, spécialisé dans les domaines de **l'installation, l'utilisation, la maintenance et le suivi des biodigesteurs**, dans la perspective d'un appui/accompagnement à apporter dans ces domaines à une association basée à La Toden (Région Nord du Burkina Faso)

Les TDRs sont consultables sur le site www.papaco.org ou sur demande (voir ci-après). Les offres techniques et financières devront être transmises à Arsène Sanon (Arsene.Sanon@iucn.org) au plus tard le **18 novembre 2012**.



Des nouvelles du PPI (programme petites initiatives du fond français pour l'environnement mondial FFEM)

La troisième phase du Programme Petites Initiatives (PPI.3) est actuellement toujours en cours et ce jusqu'à la fin d'année 2013.

Un nouveau Comité de Sélection des projets s'est déroulé à Paris le 31 octobre dernier et a permis de sélectionner 22 nouveaux projets qui seront mis en œuvre dans les mois à venir et situés dans 12 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Treize d'entre eux seront mis en œuvre dans des pays identifiés comme prioritaires au cours de ce PPI.3 (**Cameroun** (4 projets) et **RDC** (3 projets) pour l'Afrique Centrale et **Burkina Faso** (1 projet), **Ghana** (3 projets), et **Togo** (2 projets) en Afrique de l'Ouest), portant à 20 le nombre total de projets appuyés dans ces 5 pays prioritaires au cours de la troisième phase, soit environ 60% du nombre total de projets actuellement mis en œuvre.



Un autre Comité de Sélection se tiendra par ailleurs au printemps 2013 et les organisations de la société civile souhaitant postuler dans le cadre de cet appel à projets sont priées de remplir la fiche résumée du PPI (téléchargeable sur le site du FFEM www.ffem.fr, ainsi que le règlement de concours du PPI.3) et de la transmettre ensuite au Comité Français de l'UICN, en charge de la sélection des projets (ppi@iucn.fr).

L'UICN-Papaco est de son côté en charge de la composante « **Renforcement des capacités** » du PPI.3, et assure notamment l'accompagnement des ONG situées dans les pays prioritaires, en amont de la sélection ainsi que durant la mise en œuvre des projets, et promeut l'organisation de formations générales et d'appuis techniques ainsi que des activités de mise en réseau des acteurs.

Pour plus de renseignements sur le PPI-3 :

Thomas BACHA: thomas.bacha@iucn.org

Arsène SANON: Arsene.Sanon@iucn.org

Offre d'emploi

Conservation International recherche son Directeur Technique pour l'Afrique et Madagascar

Il est particulièrement en charge de la définition des stratégies, de la levée de fonds, de la mise en œuvre des programmes, de leur suivi/évaluation et de la communication des résultats. L'aire géographique concernée est l'Afrique et Madagascar, avec un focus sur les pays où CI intervient actuellement et le Directeur Technique assure la supervision des équipes sur le terrain. Pour plus d'informations :

<http://tbe.taleo.net/NA8/ats/careers/requisition.jsp?org=CONSERVATION&cws=1&rid=347>



Russell E. Train
**Education for
Nature Program**

Bourses pour le programme de formation 2013 sur l'application des lois pour la conservation de la faune

La faune est en crise au niveau mondial. Le braconnage pour le commerce international a augmenté de façon spectaculaire ces dernières années et est maintenant la plus grande menace pour de nombreuses espèces emblématiques du WWF, comme le rhinocéros, l'éléphant, et le tigre. Dans de nombreux pays, les lois contre la criminalité contre la faune sont en place, mais leur application et les poursuites qui en découlent restent faibles. Pour relever ce défi, l'EFN (programme d'éducation du WWF pour la nature) appuie les « procureurs » actuels et potentiels dans les pays à forte criminalité pour poursuivre leurs études supérieures en droit de l'environnement, et ainsi veiller à ce que les contrevenants soient tenus responsables de leurs crimes. L'EFN recrute des étudiants de pays

jugés prioritaires sélectionnés pour les aider à éliminer les crimes contre la faune dans leur pays d'origine.

Admissibilité

Les candidats admissibles doivent soumettre un formulaire de demande dûment rempli ainsi que deux lettres de recommandation et autres pièces justificatives pour leurs pays respectifs. Pour être admissible à une bourse, les candidats doivent :

- être citoyen ou résident d'un pays participant (Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Gabon, Kenya, Mozambique, République du Congo, Tanzanie)
- avoir une expérience minimale de deux ans de travail dans la conservation
- être inscrit, admis ou avoir postulé à un établissement d'enseignement supérieur
- commencer leurs études dans l'année suivant la date limite d'inscription pour leurs pays respectifs.

Les critères d'admissibilité peuvent varier légèrement selon les pays. Ecrire à efn@wwfus.org pour plus de détails.

Sélection

Les boursiers sont choisis au mérite. Un comité interdisciplinaire d'experts est convoqué dans chaque pays pour examiner les demandes et identifier les meilleurs candidats en fonction de critères divers (consulter le site Internet ci-dessous pour plus d'info).

Postuler

Il faut avant tout examiner toutes les directives relative à votre pays avant de remplir une demande. Date limite d'inscription: le 28 février 2013.

Visitez www.efnapplication.org pour accéder à la demande de bourse et à tous détails utiles.

NAPA – CONTACTS

www.papaco.org et www.iucn.org

geoffroy.mauvais@iucn.org	Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)
leo.niskanen@iucn.org christine.mentzel@iucn.org	Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)
bora.masumbuko@iucn.org beatrice.chataigner@iucn.org youssouph.diedhiou@iucn.org	Coordination Programme Aires Protégées - Climat Chargée de programme Evaluation des Aires Protégées - BIOPAMA Chargé de programme Patrimoine Mondial
lacina.kone@iucn.org thomas.bacha@iucn.org arsene.sanon@iucn.org florence.mazzocchetti@iucn.org	Chargé de programme Territoires de Conservation – Appui aux ONG Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG Chargée de programme Aires Protégées Forestières – bassin du Congo

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN